

REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DES ORMES
SEANCE DU 6 AVRIL 2022

Nombre de membres afférents au CM :19

Nombres de membres en exercice : 19

Qui ont pris part à la délibération : 15

Date de la convocation : **31 mars 2022**

Date d'affichage et de transmission en Sous-Préfecture le 8 AVRIL 2022

L'an deux mil vingt et deux le **6 avril à 20 heures 30**, le Conseil Municipal des ORMES, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances à la Mairie, sous la Présidence de Béatrice FONTAINE Maire des ORMES.

Présents :

Mesdames : BEAUMONT Elodie, CURIEN Véronique, FONTAINE Béatrice, GASSE Ombeline, OUVRARD Tiffany, PUGLIA Catherine, ROUSSEL Karine, SAVOURIN Marie-France,

Messieurs : BOIRY Valéry, BRUNEAU Jean-Marie, ROUGET Vincent, RIBOT Florent, ROULLEAU Marc, SERVANT Ludovic, SABOURIN Jacques

Absents : excusés : . BODIN Serge, MAZELLE Philippe, ZERBIB Délia VASLIN Aurélie

Pouvoirs :

A été élue Secrétaire : BEAUMONT Elodie

Objet de la délibération :

2022/22

**AMORTISSEMENT DE LA SUBVENTION VERSEE A LA COMMUNE
D'ANTOGNY LE TILLAC RELATIVE AUX TRAVAUX D'ELECTRIFICATION
RURALE 2018-2019 « Tivoli »**

Madame le Maire rappelle au conseil les délibérations 2020/40 et 2021/26 relatives à la participation financière de la Commune des Ormes en faveur de la Commune d'Antogny-Le-Tillac, pour la desserte en électricité du lieu-dit « Tivoli » induite par les travaux d'électrification rurale de la rue du pont aux halles.

La participation de 8 059.29 € a été versée le 6 décembre 2021 au chapitre 204 « subvention d'équipement ». Il y a lieu maintenant d'amortir cette subvention d'équipement. Madame le Maire propose de l'amortir sur 1 an sur l'exercice comptable 2022 par l'écriture d'ordre budgétaire suivante :

Section de fonctionnement :

Dépenses article 6811 chapitre 042 8 059.29 €

Recettes article 7768 chapitre042 8 059.29 €

Section d'investissement :

Dépenses article 198 chapitre 040 8 059.29 €

Recettes article 280411482 chp 040 8 059.29 €

Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil décide d'amortir sur un an cette subvention de 8 059.29 € par l'écriture d'ordre budgétaire telle que présentée ci-dessus sur le budget 2022. Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Pour extrait conforme
Aux Ormes le 8 avril 2022
Béatrice FONTAINE
Maire